

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 15 octobre 2019 à 19 h  
11155, avenue Hébert**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement  
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont  
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac  
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont  
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

---

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK**

**Étaient aussi présents les employés suivants :**

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement  
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs  
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics  
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement  
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut  
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communications

**Étaient aussi présents :**

M. François Purcell, direction de cabinet  
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat  
M. Robert Dolbec, attaché politique du parti Ensemble Montréal  
M. Miguel Alston, inspecteur, représentant du PDQ 39

---

**Nombre de personnes dans la salle : environ trente (30)**

---

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

---

**CA19 10 415**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 octobre 2019, à 19 h.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 octobre 2019, à 19 h avec la modification suivante :

- Que le sujet 51.01 soit ajouté à l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**10.02 - Mot de la mairesse et des élus.**

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'informations :

- Évènement du Corridor vert des 5 écoles et félicitations aux récipiendaires;
  - Étude sur le financement des organismes à l'arrondissement Montréal-Nord.
- 

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Lancement du livre blanc par la Table de quartier de Montréal-Nord;
  - Médaille de félicitations à l'équipe des travaux publics.
- 

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'informations :

- Fête de l'Halloween à l'Arrondissement;
  - Nouveau point de service de l'Éco-quartier.
- 

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville – district Marie-Claras

Points d'informations :

- Point sur les travaux sur le pont Pie-IX;
  - Secteur St-Vital et Marie-Claras.
- 

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'informations :

- Hommage à l'organisme Héritage hispanique Québec – signature du livre d'or de l'Arrondissement.
- 

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère indépendante – district Ovide-Clermont

- Mme Belinga souhaite souligner l'évènement mémorable du 27 septembre dernier soit la marche pour le climat;
  - Salutations aux citoyens et organismes partenaires qui s'impliquent dans la cause des changements climatiques;
  - Foire santé du 28 septembre 2019 – elle souligne le travail des acteurs du milieu;
  - Application du Plan de développement social de la Ville de Montréal dans les arrondissements et notamment ici à l'arrondissement Montréal-Nord – stratégies de mise en œuvre.
- 

19 h 30, suspension de la séance.

19 h 35, reprise de la séance.

**10.03 - Période de questions du public.**

Début de la période de questions du public à 19 h 35.

Mme Julie-Anne Moreau

Problème de circulation sur le boul. Gouin dans le secteur Marie-Claras – danger de la circulation vers l'ouest

Dépôt d'une pétition

Mme Sylvie St-Laurent

Possibilité d'une plage horaire réservée aux femmes dans les piscines

Dépôt d'une pétition

M. Louis Langevin

Programmation des feux de circulation – trafic

M. Pierre Lacombe

Rencontres à venir avec les citoyens du secteur Marie-Clarac – confirmation des dates

Consultation du rapport de la firme WSP concernant la problématique de circulation

Mme Assunta Meo

Insalubrité au 3960 rue Emery – amendes plus sévères au niveau de notre réglementation

M. Guy Leduc

Arbre hommage aux familles Leduc de l'Arrondissement sacrifié lors des travaux au parc Aimé-Léonard – nouvel arbre à venir

Dépôt d'un document

M. Paul Champagne

Enseigne à retirer à l'ancienne banque Laurentienne – 4135 rue d'Amiens

M. Edmond Pinard

Clinique médicale à venir – manque de services en matière de soins

M. Richard Beaudet

Changement de côté du stationnement sur le boul. Sainte-Gertrude entre le boul. Henri-Bourassa et la rue des Ardennes – communication aux citoyens du secteur

M. Robert Guilbault

Virage à gauche 2 voies vers le pont Pie-IX – carrefour boul. Henri-Bourassa et Pie-IX

Possibilité d'élargir une voie vers le parc Pilon vers l'est

M. Bertrand Lemieux

Secteur St-Vital – danger des virages en sens inverse dans l'entrée du Tim Horton

Fin de la période de questions du public à 20 h 10.

---

20 h 10, suspension de la séance.

20 h 45, reprise de la séance.

**CA19 10 416**

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2019, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 septembre 2019, à 13 h 30.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2019, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 septembre 2019, à 13 h 30.

Adopté à l'unanimité.

**CA19 10 417**

**Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 septembre 2019.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1197161025

**CA19 10 418**

**Proclamer le mois d'octobre, mois du Patrimoine hispanique dans l'Arrondissement.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

CONSIDÉRANT que les Latino-Américains ont commencé à s'établir dans la métropole dans les années 1950, que la première vague d'immigration remonte aux années 1970 et que l'évolution de cette population ne cesse d'augmenter dans l'arrondissement de Montréal-Nord;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a adopté en 2018 une loi instituant le mois d'octobre comme « Mois du patrimoine hispanique »;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté en 2018 la loi proclamant le mois d'octobre comme Mois du patrimoine hispanique;

CONSIDÉRANT que les Canadiens célèbrent depuis longtemps la culture hispanique à travers des événements tenus dans plusieurs communautés;

CONSIDÉRANT que plusieurs Québécois d'origine latino-américaines ont établis dans l'arrondissement de Montréal-Nord;

CONSIDÉRANT que plusieurs familles parlent principalement en espagnol dans l'arrondissement Montréal-Nord;

CONSIDÉRANT que le mois d'octobre a une importance significative pour la communauté hispanique à travers le monde;

CONSIDÉRANT que le 12 octobre est considéré comme la journée de l'Hispanité;

CONSIDÉRANT l'apport considérable des hispaniques à la vie culturelle, politique, sociale, et économique de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord proclame le mois d'octobre comme Mois du patrimoine hispanique.

Adopté à l'unanimité.

15.01

**CA19 10 419**

**Proclamer la semaine du 19 au 26 octobre 2019 « Semaine des bibliothèques publiques du Québec » et autoriser la Division des bibliothèques à participer au projet d'amnisties liées à la lecture intitulé « Lire c'est payant! » durant cette période.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit proclamée la semaine du 19 au 26 octobre 2019 « Semaine des bibliothèques publiques du Québec »;

QUE soit autorisée la Division des bibliothèques à participer au projet d'amnisties liées à la lecture intitulé « Lire c'est payant! » durant cette période.

Adopté à l'unanimité.

15.02 1194394006

#### **CA19 10 420**

**Adjuger à FABRIQ Architecture, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, pour un montant de 146 650,61 \$, taxes incluses, un contrat pour services professionnels d'architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement des locaux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, autoriser une dépense de 7 332,53 \$, taxes incluses, pour contingence d'honoraires, pour une dépense totale de 153 983,14 \$ et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la firme.**

**Appel d'offres 1057 / 5 soumissions**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à FABRIQ Architecture, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, au montant de 146 650,61 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels d'architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement des locaux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

QUE soit autorisée une dépense de 7 332,53 \$, taxes incluses, à titre de contingences d'honoraires pour professionnels;

QUE soit autorisée une dépense totale de 153 983,14 \$, taxes incluses;

QUE soit approuvé le projet de convention de services professionnels à intervenir entre Ville de Montréal, arrondissement Montréal-Nord, et la firme;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1198203001

#### **CA19 10 421**

**Autoriser une prolongation de contrat pour les services de deux (2) remorqueuses avec opérateurs à J.M.A.C. remorquage, transport et déneigement Inc., pour un montant de 100 128,28 \$ taxes incluses, et Remorquage Marco, pour un montant de 80 876,63 \$, taxes incluses, pour les opérations de déneigement, pour la saison hivernale 2019-2020.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une prolongation de contrat pour les services de deux (2) remorqueuses avec opérateurs à J.M.A.C. remorquage, transport et déneigement inc., pour un montant de 100 128,28 \$, taxes incluses;

QUE soit autorisée une prolongation de contrat pour les services de deux (2) remorqueuses avec opérateurs à Remorquage Marco, pour un montant de 80 876,63 \$, taxes incluses, pour les opérations de déneigement, pour la saison hivernale 2019-2020;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1183484009

**CA19 10 422**

**Accorder des contributions financières totalisant 35 182,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2019 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 35 182,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires de l'automne 2019 :

Écoles primaires :

<b>Nom de l'école</b>	<b>Total Automne 2019</b>
École Adélarde-Desrosiers	1 800,00 \$
École De La Fraternité	1 350,00 \$
École Gérald McShane	675,00 \$
École Jean-Nicolet	2 250,00 \$
École Jules-Verne	2 475,00 \$
École Le Carignan	2 025,00 \$
École Pierre-de-Coubertin	675,00 \$
École René-Guénette	2 475,00 \$
École Sainte-Colette	2 025,00 \$
École Sainte-Gertrude	1 350,00 \$
École Saint-Rémi	2 250,00 \$
École Saint-Vincent-Marie	2 250,00 \$
<b>Total</b>	<b>21 600,00 \$</b>

Écoles secondaires :

<b>Nom de l'école</b>	<b>Total Automne 2019</b>
École Calixa-Lavallée	4 325,00 \$
École Henri-Bourassa	5 625,00 \$
École Lester-B. Pearson	2 457,50 \$
École Amos	1 175,00 \$
<b>Total</b>	<b>13 582,50 \$</b>

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1198315005

**CA19 10 423**

**Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et le Club de hockey Midget AAA Laval-Montréal (Midget AAA) et accepter une somme minimale de 8 500 \$, pour la saison de hockey 2019-2020, pour l'utilisation de l'aréna Fleury et les services connexes offerts par l'arrondissement.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet de convention entre la Ville de Montréal, et le Club de hockey Midget AAA Laval-Montréal (Midget AAA);

QUE soit acceptée une somme minimale de 8 500 \$, pour la saison 2019-2020, pour l'utilisation de l'installation de l'aréna Fleury et les services connexes offerts par l'arrondissement;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1194669001

#### **CA19 10 424**

**Accorder une contribution financière de 8 500 \$ à l'Organisation du hockey mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N.) pour la saison de hockey 2019-2020 et approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et l'organisme.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 8 500 \$ à l'Organisation du hockey mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N.) pour la saison de hockey 2019-2020;

QUE soit approuvé un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1194669002

#### **CA19 10 425**

**Entériner une contribution financière de 5 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le projet spécial « Dévoilement du livre blanc » qui a eu lieu le 25 septembre 2019 au Musée McCord et à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, le 3 octobre 2019.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 5 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le projet spécial la « Dévoilement du livre blanc » qui a eu lieu mercredi le 25 septembre 2019 au Musée McCord et à la Maison culturelle et communautaire, jeudi le 3 octobre 2019 de 17 h à 19 h ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1197549012

#### **CA19 10 426**

**Entériner une contribution financière de 3 000 \$ au Centre d'Action Bénévole de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « 5e Salon de l'engagement citoyen de Montréal-Nord » qui a eu lieu le 3 octobre à la Place Bourassa.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 3 000 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord pour soutenir la réalisation de son projet spécial « 5e édition du Salon de l'engagement citoyen de Montréal-Nord » qui a eu lieu le 3 octobre 2019 à la Place Bourassa;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1197549010

#### **CA19 10 427**

**Accorder une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) pour l'année 2019 dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2019 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1197549011

#### **CA19 10 428**

**Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Ligue de tennis de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Soirée Méritas 2019 » qui aura lieu le 25 octobre à l'école hôtelière Calixa-Lavallée.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à la ligue de tennis de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Soirée Méritas 2019 » qui aura lieu le 25 octobre à l'école hôtelière Calixa-Lavallée;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1197549008

#### **CA19 10 429**

**Accorder une contribution financière de 50 \$ à Légion royale Canadienne pour bénéficier d'un don de 50 coquelicots, dans le cadre d'un événement qui aura lieu 9 novembre 2019, afin de célébrer le jour du Souvenir.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 50 \$ à Légion royale Canadienne pour bénéficier d'un don de 50 coquelicots, dans le cadre d'un événement qui aura lieu 9 novembre 2019, afin de célébrer le jour du Souvenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1197987004

**CA19 10 430**

**Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2019.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 août 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1193848027

**CA19 10 431**

**Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2019.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1193848028

**CA19 10 432**

**Autoriser une dépense de 150 617,25 \$, taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame inc., pour la valorisation, le traitement et l'élimination des sols contaminés de type AB, pour la période du 15 octobre au 31 décembre 2019, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 150 617,25 \$, taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame inc., pour la valorisation, le traitement et l'élimination des sols contaminés de type AB, pour la période du 15 octobre au 31 décembre 2019, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1198224008

**CA19 10 433**

**Autoriser une dépense supplémentaire de 11 086,58 \$, taxes incluses, à Entreprises Daniel Robert inc., dans le cadre du contrat 19-17526 pour la fourniture, la plantation et l'entretien de végétaux et d'arbres dans des saillies de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement pour l'année 2019.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 11 086,58 \$, taxes incluses, à Entreprises Daniel Robert inc., dans le cadre du contrat 19-17526 pour la fourniture, la plantation et l'entretien de végétaux et d'arbres dans des saillies de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement pour l'année 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1198177003

**CA19 10 434**

**Entériner une dépense de 500 \$ auprès de la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la fête Nationale, et ce, à même le budget de représentation des élus.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense totale de 500 \$ auprès de la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la fête Nationale 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1193573031

**CA19 10 435**

**Adopter le Règlement RGCA19-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA19-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA19-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1192577008

**CA19 10 436**

**Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.053 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de créer une nouvelle zone P3-762 à même la zone R27-753 afin de permettre un parc local sur le terrain vacant situé à l'angle sud-est de la rue Villeneuve et du boulevard Langelier.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1195995003

**CA19 10 437**

**Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.053 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de créer une nouvelle zone P3-762 à même la zone R27-753 afin de permettre un parc local sur le terrain vacant situé à l'angle sud-est de la rue Villeneuve et du boulevard Langelier.**

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.053 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de créer une nouvelle zone P3-762 à même la zone R27-753 afin de permettre un parc local sur le terrain vacant situé à l'angle sud-est de la rue Villeneuve et du boulevard Langelier a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.053 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de créer une nouvelle zone P3-762 à même la zone R27-753 afin de permettre un parc local sur le terrain vacant situé à l'angle sud-est de la rue Villeneuve et du boulevard Langelier.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1195995003

**CA19 10 438**

**Adopter le premier projet de résolution PP-043 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-043 visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial situé au 12421, boulevard Lacordaire soit les lots 6 231 827 et 6 231 828 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

-De déroger à la grille de zonage R21-723 et autoriser un usage commercial de classe B – clinique médicale au lieu d'un usage résidentiel et un taux d'implantation au sol maximal de 68,2 % au lieu de 60 %;

-De déroger à l'article 92.26 et autoriser une bande d'isolement en marge latérale de 0 m au lieu d'une bande d'isolement de 1 m;

-De déroger à l'article 92.29 et autoriser une entrée charretière de 7,1 m au lieu de 12 m;

-De déroger à l'article 168 et ne permettre aucune aire de chargement et déchargement, alors que le règlement en exige une (1);

-De déroger à l'article 112.7 et autoriser une enseigne personnelle d'une superficie de 0,38 m<sup>2</sup> au lieu de 0,25 m<sup>2</sup>.

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

-QUE du fenestrage soit ajouté sur la façade principale tel qu'illustré au plan annoté par la DAUSE le 10 septembre 2019 ou qu'une proposition alternative soit soumise à la DAUSE;

-QUE cette résolution abroge la résolution CA18 10018 relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) autorisant la subdivision et la construction de deux bâtiments multifamiliaux de seize (16) logements;

-QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

-QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

·25 % suite aux travaux de raccordement;

·25 % suite aux travaux de fondation;

·25 % suite aux travaux de structure;

·25 % à la livraison du projet.

-QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

-QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux plans déposés :

-Plans d'architecture préparés par DZZLNG architectes datés du mois de septembre 2019;

-Modélisation couleur préparée par Marie-Ève Pasquin, architecte pour la firme DZZLNG architectes, datée du mois de septembre 2019;

-Certificat de localisation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 17 avril 2018;

-Plan d'implantation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 6 août 2019;

-Document explicatif des objets du PPCMOI préparé par Marie-Ève Pasquin, pour la firme DZZLNG architectes, daté du 5 juillet 2019.

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1197177027

### **CA19 10 439**

#### **Approuver les diverses recommandations faites par le comité de circulation lors de sa séance du 5 juin 2019.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvées, les recommandations faites par les membres du comité de circulation qui a siégé le 5 juin 2019 :

- QU'un panneau de signalisation 30Km/h soit installé sur l'avenue Bruxelles à l'intersection de la rue Martial;
- QUE des saillies de trottoir soient installées à l'intersection de l'avenue Lamoureux et du boulevard Gouin;
- QUE soit retiré le panneau de signalisation interdisant le virage à gauche sur l'avenue Garon depuis le boulevard Gouin;
- QU'un panneau d'interdiction de stationner soit installé par la STM sur le boulevard Henri-Bourassa à l'intersection de la rue Oscar;

- QUE les panneaux de signalisation de stationnement réservé pour personne handicapée soient installés devant les adresses suivantes : 11502, avenue Bossuet; 10079, avenue du Parc Georges; 6065, rue de Charny et 12452, avenue Lamoureux.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1197177028

#### **CA19 10 440**

#### **Approuver les diverses recommandations faites par le comité de circulation lors de sa séance du 11 septembre 2019.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvées, les recommandations faites par les membres du comité de circulation qui a siégé le 11 septembre 2019 :

- QUE les panneaux de signalisation de stationnement réservé pour personne handicapée soient installés devant les adresses suivantes : 10800, avenue Garon; 11525, rue Ovide-Clermont; 5534, rue de Charleroi; 11949, rue Georges-Pichet; 11028, rue Leblanc; 11550, rue Bossuet; 9982, avenue du Parc-Georges apt.204.
- QUE soit inscrite au plan de marquage 2020, la modification de la ligne axiale de l'avenue Armand-Lavergne entre la rue d'Amiens et de Charleroi;
- QUE soit modifiée en conséquence la signalisation du débarcadère face à l'école Saint-Vincent-Marie;
- QUE soient installés trois panneaux d'interdiction de demi-tour aux intersections du boulevard Léger entre le boulevard Langelier et la limite d'arrondissement;
- QUE soient installés des panneaux de signalisation de zone de stationnement de 15 minutes entre 7h et 9h30 et entre 15h et 18h entre le 6310 et 6358 de Normandie;
- QUE soient installés des panneaux de signalisation stationnement de 60 minutes entre 9h et 19h du lundi au samedi entre le 6310 et 6358 de Normandie;
- QUE soient installés deux panneaux d'interdiction de stationner délimitant la zone face au 10425, Armand-Lavergne;
- QUE soit ajoutée au panneau de signalisation obligation de circuler tout droit, la mention entre 15 h 30 et 18 h 30, sur le boulevard Henri-Bourassa à l'intersection de l'avenue London;
- QUE soient installés sur l'avenue London des panneaux de signalisation d'obligation de tourner à droite de 15h30 à 18h30 sur le boulevard Henri-Bourassa;
- QUE soient installés sur l'avenue Paris en arrière du 10035, avenue Plaza, des panneaux d'interdiction de stationner sauf pour livraison de 6h à 11h, du lundi au vendredi;
- QUE soient installés devant le 3320, boulevard Gouin deux panneaux de stationnement 15 minutes;
- QUE soient installées sur le boulevard Gouin à l'intersection de la rue Lanthier deux balises centrales indiquant 30 km/h;
- QUE soit installé devant le 5180, rue de Charleroi, un panneau d'interdiction de stationner;
- QUE soient ajoutées au plan de marquage : deux traverses piétonnes est-ouest et une traverse nord-sud à l'intersection des rues Gariépy et Jean; une traverse piétonne nord-sud sous le pont Pie-IX à la sortie des anciens jardins communautaires et une ligne de guidage est-ouest à l'intersection du boul. Gouin et de la rue Saint-Vital.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1197177029

**CA19 10 441**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge latérale de 1,88 m au lieu de 1,98 m pour le 12031, avenue Edger, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale de 1,88 m au lieu de 1,98 m;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 301 366 du cadastre du Québec, soit le 12031, avenue Edger.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1197161024

**CA19 10 442**

**Autoriser la création d'un poste permanent d'opérateur d'appareils motorisés « C » (emploi 600810, groupe 9) en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent de chauffeur d'appareils motorisés « C » (emploi 600190, groupe 7), à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 19 octobre 2019.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent d'opérateur d'appareils motorisés « C » (emploi 600810, groupe 9) en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent de chauffeur d'appareils motorisés « C » (emploi 600190, groupe 7), à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 19 octobre 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1197367009

**CA19 10 443**

**Autoriser la création d'un poste d'agent - système de gestion (emploi 433810) en contrepartie de l'abolition du poste de programmeur analyste - développement de systèmes (emploi 732850, poste 53508), à la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, à compter du 26 octobre 2019.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste d'agent – système de gestion (emploi 433810) en contrepartie de l'abolition du poste de programmeur analyste - développement de systèmes (emploi 732850, poste 53508), à la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, à compter du 26 octobre 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1193848029

#### **CA19 10 444**

**Titulariser M. Mickaël Boulanger à titre de chauffeur de véhicules motorisés « C » (emploi 600190), à la Division des sports, loisirs et développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 19 octobre 2019.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Mickaël Boulanger, à titre de chauffeur de véhicules motorisés « C », emploi 600190, groupe de traitement 07, à la Division des sports, loisirs et développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à compter du 19 octobre 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1194111006

#### **CA19 10 445**

**Recommander au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit recommandé au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1197408004

À 21 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

---

Mme Christine Black  
maïresse d'arrondissement

---

Marie Marthe Papineau  
secrétaire d'arrondissement